

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Par le seul fait de nous passer commande, les clients adhèrent expressément à nos conditions générales de vente ci-dessous définies et renoncent à se prévaloir des leurs qui seront sans effet à notre égard.  
Pour nous être opposables, toute dérogation aux présentes conditions doit être indiquée spécialement dans les conditions particulières de nos confirmations de commandes.
2. Sauf stipulations contraires, nos offres sont faites sans engagements et les prix indiqués ne sont valables qu'en cas d'acceptation par le client endéans les 8 jours.
3. Nos articles seront livrés autant que possible dans les délais indiqués sur les bons de commandes. Ces délais ne sont toutefois qu'indicatifs et notre société n'est en aucun cas liée par ledit délai et ne pourra pas être tenue pour responsable d'un retard éventuel.  
Cependant dans l'hypothèse où ce retard dépasse une période de trois mois, le client est autorisé, après mise en demeure écrite, et accord sur un délai de grâce, de rompre son contrat et d'exiger le remboursement de l'acompte éventuellement versé, sans pour autant pouvoir de ce chef exiger un dédommagement de quelque sorte qu'il soit.
4. La réception d'une marchandise vaut agrément. Toute réclamation ne sera recevable que si les griefs sont formulés de manière précise, par lettre expédiée dans les quarante-huit heures de la réception.  
Toute réclamation concernant la facture doit pareillement être formulée par écrit dans les trois jours de la réception de celle-ci.
5. Sauf stipulation formelle écrite contraire, les fournitures sont payables au moment de la livraison. Nos factures, non payées à l'échéance, portent de plein droit et sans sommation, intérêt de 2% par mois.  
Il sera dû en outre une indemnité forfaitaire et conventionnelle de 15% du montant de la facture ou du solde dû sans mise en demeure préalable, par le seul fait du non-paiement à l'échéance, avec un minimum de 25,00 €.  
Le tirage d'un effet de commerce ou tout autre arrangement n'opère ni novation ni dérogation aux présentes conditions.  
Par suite du non-paiement à l'échéance d'une facture, toutes les autres factures deviennent immédiatement payables et nous avons le droit d'annuler tout marché non encore accompli et de suspendre tous envois.  
En cas de vente, il est expressément convenu entre les parties que nos marchandises doivent rester entre les mains des clients et restent notre propriété jusqu'au moment du paiement intégral de leur prix. Toutefois par convention expresse, les clients supporteront les risques de perte ou de destruction desdites marchandises, dès la conclusion de la vente.  
Les clients s'engagent à produire les présentes conditions à l'officier ministériel qui pourrait se présenter pour saisir la marchandise non entièrement payée, au profit de tiers.

Les tribunaux de l'Arrondissement Judiciaire de Mons seront seuls compétents, pour connaître de tous litiges éventuels.